

## **DECLARATION DE REVENDICATION EN INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE**

N°:

Cotenux				Déclaration à adresser à l'ODG avant le 31 décembre de l'année de récolte et 15 jours au minimum avant la 1ère sortie du chai de vinification					
				IGP			UNITE GEOGRAPHIQUE		
IGP-ISERE COTEAUX DE L'AIN VIN DES ALLOBROGES				☐ VIN DES ALLOBROGES					
SYNDICAT des VINS des COTEAUX ALPINS reconnu Organisme de Défense et de Gestion 40, rue du Terraillet - 73190 SAINT-BALDOPH Tel : 04 79 33 17 36 Fax : 04 79 60 49 10				□ COTEAUX DE L'AIN			☐ Pays de Gex ☐ Revermont ☐ Val de Saône ☐ Valromey		
e-mail : <a href="mailto:e.michaud@fdsea-des-savoie.fr">e.michaud@fdsea-des-savoie.fr</a> Site : <a href="mailto:http://vins-coteaux-alpins.fr">http://vins-coteaux-alpins.fr</a>				□ ISERE			☐ Balmes Dauphinoises ☐ Coteaux du Grésivaudan		
N° EVV :									
Adresse :									
Code Postal :         Ville :           Téléphone :         Fax :									
Courriel :  Document à nous retourner accompagné d'une copie de la déclaration de récolte et d'un									
exemplaire à JOUR du CVI de l'exploitation.									
Millésime	Couleur	Cépage	l'élab Mouss (IGP Vi	ol destiné à oration de Vins seux de Qualités n des Allobroges oteaux de l'Ain)	Enrichis- sement OUI / NON	Réservé au contrôle ODG	Superficie Revendiquée Ha / a / Ca	Volume revendiqué (en HL)	
							/		
							/		
							/		
							/		
Si pas de nouveau CVI, j'atteste que le CVI transmis précédemment n'a pas été modifié et est toujours à jour  Signature :									
☐ JE RENONCE A PRODUIRE DE L'IGP POUR LE MILLESIME, MAIS je conserve mon habilitation pour les prochaines campagnes, de ce fait, je m'engage à régler les cotisations et redevances forfaitaires sans les majorations liées aux volumes produits. Je joins une copie de ma déclaration de récolte pour le millésime concerné.  ☐ JE SOUHAITE RENONCER Définitivement à l'IGP : je suis à jour de mes cotisations et redevances, je remplis une DENONCIATION D'HABILITATION AUPRES DE l'ODG, je ne pourrais ni récolter du raisin à destination de l'IGP, ni vinifier, ni commercialiser des Vins sous IGP.  Signature:									
DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT  • une copie de la déclaration de récolte (si métayage copie de la déclaration du co-partageant)  • pour les acheteurs de raisins, de moûts ou de vins, la copie du SV12 et les déclarations de récolte des vendeurs de raisins ou de moûts.									

- plan général des lieux de stockage, permettant notamment d'identifier le nombre, la désignation et la contenance des récipients.

Déclaration établie le :	Reçue par l'ODG le :	Nom, Prénom et Signature du responsable :
		Nombre de page(s)/